

Privilège—M. Nunziata

M. le Président: Le député m'a présenté ses arguments. Sauf erreur, il a déjà exposé à la présidence les questions qu'il lui demandait d'examiner.

M. Nunziata: Je veux présenter mes arguments, monsieur le Président.

M. le Président: J'ai demandé au député s'il avait fini de présenter ses arguments et il a répondu oui. C'est pourquoi j'ai donné la parole au député suivant, en toute déférence.

M. Gauthier: Monsieur le Président, puis-je vous demander maintenant, en toute déférence, de nous donner un peu plus de temps? J'ai dû m'absenter de la Chambre pendant quelques instants et je suis revenu parce que je vous ai entendu dire que vous alliez statuer sur cette question de privilège.

C'est, à mon avis, une question très importante. Je vous demande de me donner l'assurance, ainsi qu'aux membres de mon caucus, que personne d'autre n'écoute nos discussions, si ce n'est les personnes présentes aux réunions du caucus. Je comprends qu'il vous est matériellement impossible de me donner cette garantie et qu'à votre avis, vous avez fait le maximum pour l'éviter. Toutefois, le problème, c'est qu'il subsiste un doute . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: . . . une incertitude à mon . . .

M. Hnatyshyn: Allez donc!

M. le Président: A l'ordre! Je comprends exactement où veut en venir le député et je pense qu'il le sait.

M. Deans: Comment le savez-vous?

M. Benjamin: Laissez-le dire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois prendre grand soin de voir où on veut en venir. Permettez-moi de dire, par exemple, que personne ne m'a encore demandé d'examiner la question, et que le député est le premier à réclamer cet examen—je peux déjà lui dire que j'ai procédé à certaines vérifications ce matin au sujet des systèmes actuels. Cependant, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) désire-t-il présenter d'autres instances?

M. Gauthier: Vous m'avez pourtant déclaré tout à l'heure que vous aviez reçu une demande de la part du président de mon caucus. J'ai présenté cette requête plus tôt au sergent d'armes. Cependant, je vous demande à titre de président de la Chambre et en tant que personne élue par nous et responsable de certaines choses, d'examiner cette question; il vous incombe, sauf erreur, de veiller au respect des bonnes conditions dans lesquelles doivent se dérouler nos travaux dans cette enceinte et au caucus. Je vous invite, monsieur le Président, à examiner cette question, à obtenir une copie de ce document et à déterminer si vous pouvez m'affirmer ainsi qu'à mes collègues qu'actuellement, vous n'avez connaissance d'aucun cas où des choses semblables pourraient se produire.

M. le Président: Ce que j'ai essayé de dire au député tout à l'heure, c'est que j'ai déjà entrepris certaines de ces enquêtes et

qu'elles m'ont convaincu. J'ai examiné nos façons de procéder et il y a quelques mois déjà et je suis persuadé qu'on fait tout ce qui est humainement possible pour éviter que ce qui se dit à un caucus ne tombe dans des oreilles indiscreètes.

Je suis convaincu également, comme je l'ai déjà dit, que les systèmes en place il y a 20, 25 ou 30 ans et même 15 ans laissent trop à désirer pour qu'on puisse faire cette affirmation. Le député le sait pertinemment. Je l'ai dit à bien des reprises.

Je suis disposé à m'assurer à nouveau que nos systèmes sont adéquats, mais je peux garantir au député que les deux présidents qui m'ont précédé et moi-même avons eu régulièrement des réunions avec le sergent d'armes pour élaborer des plans nous permettant de faire face à cette situation et nous prenons toutes les mesures humainement possibles.

Ainsi, je ne peux que répéter au député que nous faisons vraiment tout en notre pouvoir pour éviter qu'il y ait des fuites.

M. Gauthier: Puis-je signaler une dernière chose?

M. le Président: Vous invoquez le Règlement?

M. Gauthier: Toujours au sujet du même rappel au Règlement. Je comprends ce que vous me dites et votre position en ce qui a trait à la modernisation du système. Je sais qu'elle a eu lieu dans cet édifice, mais je n'ignore pas que bien des choses restent à améliorer dans les autres édifices. Et vous le savez, monsieur le Président. Je vous demande donc de me garantir que nous poursuivrons bien nos travaux, afin d'éviter les situations qui se sont produites dans les années passées. C'est tout ce que je demande.

M. le Président: Je peux donner au député cette assurance.

M. de Corneille: J'invoque le Règlement.

M. le Président: S'agit-il de rappels au Règlement différents, portant sur une autre question? Le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) s'est levé le premier, sauf erreur.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA POSITION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RÉUNIONS DE CAUCUS**

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma contrariété vient de la période des questions. Elle est liée à mes privilèges et par conséquent aux privilèges de tous les députés à la Chambre des communes. Elle est liée aux remarques du premier ministre (M. Mulroney) lui-même. Le premier ministre s'est dérobé à la question de savoir s'il était correct que des membres de la Chambre des communes aient accès à ce qui se disait dans un caucus, ou puissent l'écouter. Étant donné sa désinvolture à ce sujet, j'estime . . .

M. Clark (Yellowhead): A l'ordre!

Une voix: On s'enhardit.